

LES 8 MÉTIERS DE TECHNICIEN D'INTERVENTION FUSIONNÉS EN UN SEUL !

Montreuil, le 06/11/2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications, le 25 septembre dernier s'est tenu le 2^e Comité Technique d'Évolution des Métiers où la direction a présenté la méthodologie sur l'étude du métier de **Technicien d'Intervention** tant au niveau de la simplification du référentiel Métier qu'au niveau des éléments de compétences et des différents paliers qui les composent ainsi qu'une visibilité sur les évolutions professionnelles possibles. Les nouvelles définitions de compétences permettront les attributions des **Mesures Emploi Compétences (MEC)** et Promotions (contenu enrichi).

Et le moins que l'on puisse dire c'est que **la filière métier de l'Intervention ne fait pas dans le détail** en terme de simplification du référentiel métier puisqu'elle propose de passer de **8 métiers de Technicien d'Intervention** (TNE42A à TNE42D, TNE52A, TNE52C, TNE52G, TNE71B) à un seul métier **Technicien d'Intervention** bande C et D. Quel que soit le domaine : Grand Public, BL, Entreprise, RS, réseau mobile, etc. tout est mélangé. La direction considérant que le socle commun est le domaine de l'intervention et donc qu'un seul métier est suffisant.

Pour la CGT, le message est clair : l'accord Reconnaissance est une opportunité pour l'entreprise de revoir l'ensemble des compétences des différents métiers en serrant la vis sur la polyvalence et poly compétences. En fusionnant l'ensemble des métiers de technicien, non seulement il y a risque de perdre les compétences clés puisqu'elles ne seront plus mises en exergue dans un référentiel métier mais le niveau d'exigence sur les compétences techniques sera accru puisqu'elles seront regroupées derrière un seul métier : la montée en compétences risque alors d'être permanente.

Vision de l'entreprise sur le métier de Technicien :

Pour Orange, le métier de Technicien d'Intervention est au cœur de l'activité d'opérateur de télécommunications. Il contribue à la construction de l'ensemble des réseaux et le dépanne. La relation client faisait partie du métier, il est considéré comme un rôle client.

A ce jour, les propositions de la filière Métier :

- positionnement du métier Technicien d'Intervention en C et en D pour les compétences élargies (multicompetences et/ou expertise),
- passage de 8 métiers en un seul métier Technicien d'Intervention,
- évolution possible vers un métier bande D et Dbis expert soutien formateur et vers un métier solution intégration complexe (libellé, niveaux et compétences non encore définies),
- création d'un pilote à la direction Orange Est pour la nouvelle définition de ce métier, compétences et contenu seront élaborés au sein de ce pilote.





Rappel des principales mesures de l'accord Reconnaissance

- Mise en place de 4 paliers de compétences : de base, opérationnel, avancé et référent,
- positionnement des métiers (pas tous) sur une double bande,
- une promotion n'est plus systématiquement un changement de grade/bande,
- définition des grilles de compétences dans les filières métiers pour l'appréciation de l'évolution professionnelle,
- environ 120 métiers examinés au sein du Comité Technique d'Evolution des Métiers (CTEM)
- des augmentations individuelles (MEC) à **2% au lieu de 3%** et la promotion (salariale ou changement de bande/grade) à **4% au lieu de 5% auparavant**
- nouvelle méthode d'évaluation des compétences : auto-évaluation, manager, feedback, avis client...

Ce que la CGT revendique :

- l'ouverture d'une négociation nationale et locale sur l'étude du métier de Technicien d'Intervention,
- le positionnement du métier de Technicien a minima en D vu l'importante évolution et complexification du métier ces 10 dernières années et l'évolution à venir,
- le positionnement du métier d'expert en D-Bis,
- de réelles perspectives d'évolution de carrière dans les métiers techniques,
- une reconnaissance collective pour tous compte tenu des efforts passés et demandés,
- l'application de l'article 1.3 de l'accord avec passage à un niveau supérieur pour tous les Techniciens d'Intervention qui n'ont pas bénéficié d'une promotion depuis plus de 10 ans,
- la reconnaissance des formations qualifiantes,
- une reconnaissance collective systématique à chaque évolution du métier,
- le doublement du salaire garanti sur une carrière et la reconnaissance de l'ancienneté.

Pour la CGT, le compte n'y est pas et les premières propositions de l'entreprise sont loin de répondre à l'attente des salariés en terme de reconnaissance, de salaire et d'évolution de carrière sur le métier de Technicien d'Intervention.

La CGT vous invite à signer la pétition « Pour une autre reconnaissance de mon métier » et vous inscrire à la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 16 novembre 2017 !